

Séance du 15 mars 2017

Date de Convocation : 8 mars 2017
Date d'affichage : 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de mars à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune sous la présidence de M. Sylvain BOREGGIO, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Mesdames Patricia BAZIN et Laurence NICOLAS et Messieurs Francis DAVOUST et Marceau WILMART, Maire-Adjoints ; Mesdames Isabelle BACON, Marie-Christine MICHEL et Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Jean-Pierre NICOLAS, conseillers municipaux.

Étaient absents : Mme Sandrine BOITEL (CM)
Mme Nadine HANNE (CM)
Mme Nicole MERTZ (CM)
M. Sébastien MERTZ (CM)
M. Philippe RETOURNE (CM)

Pouvoirs : Pouvoir de Madame Jocelyne PASQUIER à Madame Corinne WILHELMY
Pouvoir de Monsieur Daniel L'HOSTIS à Monsieur Sylvain BOREGGIO

Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

- ✚ Compte de gestion 2016
- ✚ Compte administratif 2016
- ✚ Affectation des résultats 2016
- ✚ Subvention aux associations 2017
- ✚ Taux de fiscalité locale 2017
- ✚ Budget primitif 2017
- ✚ Devis
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout du point suivant :

- ✚ Finances – emprunt CRCA

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ce rajout.

Monsieur le Maire demande le report à une séance ultérieure des points suivants :

- ✚ Compte de gestion 2016
- ✚ Compte administratif 2016

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ces reports.

Finances – reprise anticipée des résultats (D2017-03-01)

L'article L2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption définitive du compte administratif procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau de l'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser du 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2016, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2016 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2017.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2017.

Considérant que les résultats estimés 2016 à intégrer au budget primitif 2017 de la commune sont retracés dans les tableaux ci-après :

Section de fonctionnement	
A/ résultats de l'exercice 2016	235 566.10 €
B/ résultat 2015 reporté	611 846.85 €
C/ résultat à affecter = A + B	847 412.95 €

Section d'investissement	
D/ résultats de l'exercice 2016	- 187 418.62 €
E/ résultat reporté 2015	- 87 908.00 €
F/ résultats à affecter = D + E	- 275 326.62 €
Restes à réaliser 2016	371 496.00 €

Il est demandé au Conseil municipal

- D'approuver la reprise anticipée des résultats
- De reporter les sommes de la manière suivante :
 - 275 326.62 € sur la ligne 001 en dépenses d'investissement
 - 847 412.95 € sur la ligne 001 en recettes de fonctionnement

L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du compte administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats

APPROUVE l'affectation exposée ci-dessus

Finances – Subventions aux associations (D2017-03-02)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer aux associations des subventions pour un montant total de 29 000 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2017 et détaillée à l'article 6574, tel que :

ORGANISME ou Associations	VOTE 2017
1, 2, 3, Soleil	350,00 €
AFM (Myopathie)	1 000,00 €

ALEC	1 000,00 €
Amicale de Boxe Française de l'Eure	1 000,00 €
Amicale des donateurs de sang	400,00 €
Association des anciens combattants	400,00 €
Association des anciens travailleurs	6 500,00 €
CCN Gymnastique	1 050,00 €
Cercle de l'Amitié	800,00 €
Chorale Kanta	700,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Coopérative Ecole Elémentaire (168 élèves) (10€/élève)	1 680,00 €
Coopérative Ecole Maternelle (102 élèves)	1 020,00 €
Cout' Pat	450,00 €
Do mi si La Couture	1 200,00 €
Forme et santé	1 700,00 €
Foyer rural de Garennes (FOOTBALL)	1 500,00 €
Judo Alliance Dojo LCB (JOD)	1 900,00 €
Les Amis du Musée	1 000,00 €
Les archers du château	300,00 €
Les enfants d'abord	400,00 €
Les Restaurants du cœur	300,00 €
L'Eure des perles	350,00 €
Société de chasse	1 000,00 €
Spéléo club	400,00 €
Chap à jac	300,00 €
Team tontons quad'Eure	300,00 €

Finances – Taux de fiscalité 2017 (D2017-03-03)

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux.

Il explique que les importants projets d'investissement discutés depuis plusieurs années vont être réalisés dans l'année.

Ainsi, le Maire propose une augmentation de 1.5% du taux des taxes dites « ménage ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe Habitation	12,58 %	12,77 %
Foncier Bâti	17,17 %	17,43 %
Foncier Non Bâti	42,90 %	43.54 %

Finances – Budget primitif 2017 (D2017-03-04)

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la délibération du 15 mars 2017 affectant par anticipation le résultat 2016

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

1°) Section de fonctionnement :

Dépenses = 2 451 574.27 €

Recettes = 2 451 574.27 €

2°) Section d'investissement :

Dépenses = 3 663 745.10 €

Recettes = 3 663 745.10 €

Finances – Emprunts CRCA (D2017-03-05)

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux prévus en 2017, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine Eure, à l'unanimité :

ACCEPTTE les offres de prêt ayant pour caractéristiques principales :

* emprunt moyen terme restaurant scolaire :

Score GISSLER : 1A

Montant du contrat de prêt : 520 700 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : restaurant scolaire

Taux d'intérêt trimestriel : taux fixe de 1.72 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissements et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

* emprunt moyen terme maison de santé :

Score GISSLER : 1A

Montant du contrat de prêt : 603 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : maison de santé

Taux d'intérêt trimestriel : taux fixe de 1.72 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissements et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

* Ligne de trésorerie restaurant scolaire :
Montant de la ligne : 267 000 €
Durée du contrat de prêt : 2 ans
Objet du contrat de prêt : FCTVA restaurant scolaire
Taux d'intérêt trimestriel : 0.25%

* Ligne de trésorerie maison de santé :
Montant de la ligne : 112 800 €
Durée du contrat de prêt : 2 ans
Objet du contrat de prêt : FCTVA maison de santé
Taux d'intérêt trimestriel : 0.25%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts décrits ci-dessus à intervenir avec la CRCA Normandie Seine, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Devis :

Aucun devis à présenter

Rapport des commissions :

- Enfance, jeunesse, affaires scolaires :

Madame MICHEL fait le compte rendu du Conseil d'école maternelle qui s'est tenu le 10 mars.

Les dates d'inscription à l'école maternelle sont les suivantes :

- Vendredi 28 avril 2017

De 9h15 à 11h55

- Vendredi 5 mai 2017

De 9h15 à 11h55

- Vendredi 12 mai 2017

De 9h15 à 11h55

De 13h15 à 15h30

Quelques travaux ont été demandés lors de la réunion :

- Rafraichir la peinture des jeux extérieurs
- Poser une séparation pour distinguer les sanitaires garçons des sanitaires filles
- Mettre des volets aux fenêtres de la classe rouge

Grâce aux animations, l'école a récolté 600€ pour financer la classe de découverte.

Questions diverses

- La nouvelle policière municipale a pris son poste le 1^{er} mars 2017
- La nouvelle assistante de gestion est arrivée ce jour à son poste
- Le planning de tenue des bureaux de vote est préparé avec les membres présents du Conseil Municipal
- Monsieur WILMART informe l'assemblée que la première réunion préparatoire pour les travaux de la maison de santé a eu lieu. Les travaux débiteront au mois de mai. Il demande quand l'agglomération Evreux Portes de Normandie enverra les décisions de fonds de concours afin de commander le panneau de chantier.
- Madame BACON rappelle la tenue d'une animation gym le week-end du 19 et 20 mars. Elle invite les conseillers à venir pour les remises de médailles.
- Madame WILHELMY informe l'assemblée que l'association 123 soleil fête ses 10 ans le week-end du 19 et 20 mars et invite les conseillers à venir au verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h20